

Nouvelles conditions pour les aides financières MaPrimeRénov'

De nouvelles conditions d'attribution des aides pour les rénovations de logement seront appliquées en 2024. Conseils personnalisés, gratuits et indépendants, notre conseillère Habitat de Cœur de Loire vous accompagne à l'occasion de permanences.

En 2024, les conditions d'obtention des aides à la rénovation pour les particuliers vont changer. Définies par l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), elles ont été revues afin d'accélérer la transformation des passoires énergétiques et contribuer à la transition écologique.

Des aides plus importantes pour des travaux groupés

Ainsi, les aides financières seront prioritairement attribuées aux rénovations globales, à savoir au moins 2 gestes d'isolation et le traitement de la ventilation, pour atteindre à minima une étiquette énergétique « E » pour des logements classés F ou G.



En parallèle, elles sont considérablement renforcées : ce sont jusqu'à 80% de subventions pour les ménages très modestes et une aide dégressive pour tous les ménages en fonction de leurs ressources, et ce jusqu'à 70 000 € de travaux.

En pratique, l'aide MaPrimeRénov' continuera, quant à elle, à financer la décarbonation des systèmes de chauffage (installation de pompe à chaleur, chaudière à granulés, poêle) mais seulement pour les logements dont l'étiquette énergie est à minima E (un DPE valide sera obligatoire).

Des permanences d'informations sur le territoire

Pour plus d'informations, des permanences sont mises en place sur tout le territoire.

Les 3^{ème} lundis du mois :

- à Donzy, le matin de 9h à 12h, à France Services
- à Pouilly-sur-Loire, l'après-midi de 14h à 17h à la mairie

Les 4^{ème} lundis du mois :

- à Neuvy-sur-Loire, le matin de 9h à 12h, au télécétre
- à Cosne-Cours-sur-Loire, l'après-midi de 14h à 17h

Votre contact : [Gaëlle Puech](mailto:gaelle.puech@coeurdeloire.fr), conseillère habitat de Cœur de Loire
06 46 11 01 60 - gpuech@coeurdeloire.fr